

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille quinze, le jeudi 15 Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 06 octobre 2015, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	6	
Absents non représentés		

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Géraldine CURNOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRE, Nadine PIALOUX, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON.

Absents représentés :

M. Francis GAUMY représenté par M. Francis CHATELLIN
Mme Muriel VERDELLET représentée par M. Agustina MONTJOTIN
Mme Nathalie BESSE représentée par M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD représentée par Mme Aline FAYE
Mme Alix HIRLEMANN représentée par Mme Josiane BOHATIER
Mme Marie-Christine LEYMARIE représentée par M. François SAINT-ANDRE

Mme Chantal SUSANNA a été désignée secrétaire de séance.

M. Le MAIRE : Mesdames et Messieurs mes chers collègues bonsoir.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 01/07/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour et 1 Non Participation Au Vote :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 01 juillet 2015.**

01. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **MODIFIE** la délibération n° 2014.04.01, dans son article 15 et lui donner délégation de pouvoir pour « Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit à l'EPF-SMAF pour les biens dont la valeur se situe dans la fourchette financière de l'évaluation du service des domaines.
- **DIT** que cette délégation de pouvoir est accordée pour la durée de son mandat, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **ACCEPTE** que le Maire subdélègue la signature de ces décisions à un(e) adjoint(e) voire à un conseiller(ère) municipal(e) dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du CGCT.

02. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ADOPT** le budget supplémentaire du budget principal 2015 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :
 - section de fonctionnement : 1 186 392.15 €
 - section d'investissement : 1 241 176.87 €

03. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015. BUDGET ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

-ADOPTEle budget supplémentaire du budget assainissement 2015 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 543 427.96 €
- section d'investissement : 737 275.19 €

04. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015. BUDGET EAU POTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour 7 voix Contre et 1 Abstention :

- ADOPTEle budget supplémentaire du budget eau potable 2015 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes réalisés, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 145 649.76 €
- section d'investissement : 249 620.36 €

05. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015. BUDGET ZAC DE LA MOURETTE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 Abstentions :

- ADOPTEle budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 8 403.02 €
- section d'investissement : 162 497.79 €

06. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A AUVERGNE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS « AVENUE DU MARECHAL LECLERC » A BEAUMONT (PROJET PERGOLA).

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

07. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A AUVERGNE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS « AVENUE DU MARECHAL LECLERC » A BEAUMONT (PROJET PERGOLA).

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

08. CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE.

M. JAMMOT présente le rapport.

21 h 15 INTERRUPTION DE SEANCE DE 5 MINUTES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

- **CREER** un emploi vacataire, à compter du 1^{er} décembre 2015, pour réaliser les missions de tenue du bar lors des spectacles ayant lieu dans la salle de spectacles du Tremplin.
- **DECIDE** de rémunérer cet agent vacataire à l'heure après service fait sur la base de 15 € brut en journée et 32.10 € brut en nuitée.

09. PARTICIPATION DES DEUX ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE.

M. JAMMOT présente le rapport.

M. Le Maire : Bien entendu, j'en prends note et on vous communiquera le document de base qui a été déposé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE** M Le Maire à conventionner avec deux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
Le temps nécessaire à ces activités accessoires est évalué à 3 heures par semaine (1 heure pour l'atelier « échecs » et 2 heures pour l'atelier « athlétisme, yoga, arts plastiques, initiation aux codes de la route... » ,
- **Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 24.28 € brut**, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

10. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE FAMILIALE DESTINE AUX ASSISTANTES MATERNELLES.

Mme FAYE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

-APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la crèche familial destiné aux assistantes maternelles.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – PERIODE 2014/2015. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **PREND** acte du présent rapport,
- **VALIDE** les travaux retenus pour l'année 2016,
- **TRANSMET** le rapport à la Préfecture et à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
- **DESIGNE** Madame MARTY Frédérique membre de la commission d'accessibilité de la commune de Beaumont

12. VENTE D'UN TERRAIN A MME STEPHANIE AMARGER CADASTRE SECTION BI n°289.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour, 8 voix Contre et 1 Abstention:

- **AUTORISE M Le Maire** à céder l'immeuble cadastré section BI n° 289 d'une superficie de 344 m² pour 6 880,00 €
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par Mme Stéphanie AMARGER.

13. VENTE D'UN TERRAIN A M. ET Mme BOLUMAR CADASTRE SECTION BL n°160.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE M Le Maire** à céder l'immeuble cadastré section BL n° 160 d'une superficie de 83 m² pour 8 300,00 €

- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par M. & Mme Miguel BOLUMAR.

14. MISE EN VALEUR DE L'HOTEL DE VILLE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre:

- **APPROUVE** les travaux de mise en lumière de l'Hôtel de Ville, décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2015 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 34 203,78 €uros et l'autorise à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « AS EN DANSE ».

Mme MIGNOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 6 Non Participation au Vote et 2 Abstentions:

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « AS EN DANSE », la convention, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

16. AVENANT N°3 RELATIF A LA PROROGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE CLERMONT-COMMUNAUTE ET LA VILLE DE BEAUMONT.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services entre Clermont-Communauté et la ville de Beaumont.
- **AUTORISE M Le Maire** à signer cet avenant.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. CUZIN présente les décisions pour la période du 07/04/2015 au 14/09/2015

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE CLERMONT-COMMUNAUTE 2014.

RAPPORT ANNUEL COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE CLERMONT COMMUNAUTE 2014.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE CLERMONT COMMUNAUTE 2014.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H45

